

LE MUSICIEN

1-DESCRIPTION DU METIER

Le métier de musicien peut être vu de plusieurs façons : le musicien peut interpréter un morceau (en solo, duo, trio voire dans un orchestre). Il peut jouer différents styles de musiques voire en composer, il peut faire parti d' un groupe ou d' un orchestre. Il peut être auteur-compositeur. Il peut chanter ou jouer d'un instrument. Le musicien peut aussi transmettre son savoir à d'autres personnes par l'enseignement. Le musicien partage sa passion avec d'autres musiciens mais aussi son public.



http://www.africultures.com/php/lettre_rub.php?no_rubrique=0&nom_repertoire=97

2-COMPETENCES REQUISES

Pour être musicien, il faut une **passion acharnée**, de **l'expérience dans le domaine musical** et un **style bien à soit**. Il faut être capable **d'interpréter un morceau** seul ou en groupe et **s'entraîner tous les jours**. Il faut avoir de **l'originalité**, **jouer à sa façon**, savoir **adapter l'instrument à son utilisation** et aussi se **perfectionner** à chaque fois que l'on joue, être capable de **se corriger soi-même** si nécessaire, et aussi **savoir partager** sa musique. Il faut savoir **travailler en équipe** et être conscient que l'on **travaille souvent en horaires décalés**.

3-ACCES AU METIER/FORMATION

BAC :

- Bac techno Techniques de la musique et de la danse option instrument
- Diplôme national d'orientation professionnelle de musique

BAC+2 :

- Diplôme d'État de professeur de musique
- Diplôme universitaire de musicien intervenant

BAC+3

- Diplôme national supérieur professionnel de musicien

4-SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/musicien-ne>